

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 04/11/2025

5 ANS, ÇA SUFFIT !

Pour la cinquième année consécutive, la saison hivernale débute sans qu'aucun texte ne précise les modalités de verbalisation des automobilistes ne respectant pas les dispositions de la Loi Montagne.

Cette absence de cadre est regrettable : certains conducteurs en déduisent que la réglementation n'est pas en vigueur. Résultat : des automobilistes circulent sans équipement adapté, au risque de blocages de routes, de situations de danger et d'accidents pour eux-mêmes comme pour les autres usagers.

Les pouvoirs publics avaient annoncé qu'une phase d'information et de pédagogie était indispensable pour accompagner l'entrée en vigueur de la loi. Mais cette période est aujourd'hui révolue. D'autant que, selon les données de la filière, la durée moyenne d'utilisation d'un pneu en France est de quatre ans : 5 ans, c'est donc plus que le temps qu'il a fallu aux automobilistes pour renouveler naturellement leurs équipements. La signature du décret d'application est donc légitime et urgente.

UNE DISCRIMINATION ENTRE AUTOMOBILISTES

Les chiffres le confirment : la majorité des conducteurs s'équipe. Sur les douze derniers mois, **53 % des pneus tourisme neufs** vendus en France étaient marqués **3PMSF**, donc conformes à la Loi Montagne (Source panel GfK/syndicat du pneu) :

- 11 % de pneus hiver
- 42 % de pneus toutes saisons

Cette évolution est considérable : les pneus toutes saisons représentaient seulement 16 % des ventes en 2015 et 25 % en 2019. Les automobilistes ont compris les enjeux : selon l'étude **GiPA 2025** réalisée pour le Syndicat du Pneu,

- 82 % connaissent la loi montagne, ils n'étaient que 27% en 2019
- 91 % la jugent utile ou très utile,
- 69 % estiment nécessaire d'être équipés en hiver.

L'absence de sanctions crée donc un sentiment d'injustice entre ceux qui respectent la loi et ceux qui continuent à circuler sans précaution, mettant en danger leur vie et celle des autres.

UNE RÉGLEMENTATION TROP PERMISSIVE

La France reste le pays de montagne le plus permissif d'Europe. Elle admet encore que la simple détention de chaînes ou de chaussettes dans le coffre suffise à être en règle. Mais cette solution n'apporte évidemment pas la même sécurité tout au long d'un trajet que 4 pneus adaptés.

Les pays voisins, eux, exigent des pneumatiques 3PMSF montés sur le véhicule, soit pour toute la saison hivernale, soit impérativement durant les épisodes neigeux. Un véhicule non conforme y est verbalisé, peut être immobilisé, et son conducteur peut perdre la couverture de son assurance en cas d'accident.

NI SURCÔÛT, NI PROFIT POUR LA FILIÈRE

Contrairement aux craintes exprimées, la Loi Montagne n'a pas entraîné de surconsommation de pneus ni d'enrichissement de la filière. Les automobilistes remplacent leurs pneus uniquement lorsqu'ils sont usés, et le marché global recule d'environ 5 %.

Le coût n'est plus un frein : selon la dernière étude GfK/Syndicat du Pneu, un **pneu toutes saisons** marqué **3PMSF** coûte en moyenne **2 % de moins qu'un pneu été**. La concurrence joue pleinement son rôle, et la sécurité n'a donc plus à s'opposer au pouvoir d'achat.

UNE MÉTÉO TOUJOURS IMPRÉVISIBLE

Le réchauffement climatique ne saurait justifier l'inaction : les épisodes neigeux restent fréquents et parfois intenses. L'hiver dernier encore, d'importantes chutes de neige ont provoqué des blocages et des accidents en série y compris dans des zones non couvertes par la réglementation. Parmi les plus marquants :

- Le 21-22 novembre 2024, l'épisode dit de la **Tempête Caetano** a provoqué des chutes de neige jusque dans les plaines de l'est de la France. Sur l'Autoroute A36 (secteur Montbéliard / Doubs) **2000 à 2500 poids-lourds** étaient bloqués sur plusieurs kilomètres, et des véhicules légers immobilisés dans la nuit.
- Du 8 au 9 janvier 2025 dans la région des **Hauts-de-France** (Nord, Pas-de-Calais, Oise...), un épisode neige-verglas avec cumuls de 5 à 10 cm (voire jusqu'à 20 cm localement) a entraîné des restrictions de circulation : limitation de vitesse, interdiction de dépassement pour poids-lourds, etc.

La Loi Montagne s'applique aux automobilistes résidant, se rendant ou traversant une zone concernée. Or le découpage de ces zones est complexe et parfois illisible. Seuls 6 départements sont totalement couverts, tandis que 28 ne le sont qu'en partie, parfois même au niveau communal. Certaines routes traversent en alternance des zones concernées et des zones non concernées. Cette complexité renforce la nécessité d'être systématiquement équipé, afin de pouvoir circuler sans restriction.

UNE EXIGENCE DE PÉDAGOGIE ET DE CLARTÉ

A un moment où l'accidentalité est en augmentation, la sécurité routière hivernale ne semble malheureusement plus être une grande cause nationale.

Le Syndicat du Pneu rappelle que l'adhérence des pneumatiques est essentielle à la sécurité :

- Sous +7 °C, la gomme des pneus été durcit et perd son efficacité.
- À 80 km/h sur route mouillée, la distance de freinage est 4 mètres plus courte avec des pneus 3PMSF et sur la neige à 50 km/h, l'écart atteint 30 mètres (tests TÜV SÜD 2013).

La complexité du dispositif et les messages contradictoires ont brouillé l'objectif initial : assurer la motricité et la sécurité des usagers. Le Syndicat du Pneu appelle à :

- une clarification de la Loi Montagne,
- la mise en œuvre effective de la verbalisation,
- et une pédagogie renforcée auprès des automobilistes.

Engagé pour l'amélioration de la sécurité sur la route, le Syndicat du Pneu attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de renforcer cette saison les actions pédagogiques sur l'intérêt des pneus 3PMSF et de façon plus incitative, d'utiliser dès le 1er novembre 2026. la voie de la verbalisation pour convaincre les derniers automobilistes contrevenants. Il n'y a plus aucune raison objective pour ne pas le faire....

RELEVÉ DES PRINCIPAUX ÉPISODES NEIGE/VERGLAS AYANT ENTRAÎNÉ DES BLOCAGES ENTRE NOVEMBRE 2024 ET FIN MARS 2025 (FRANCE)

Date	Zone	Axe(s) impacté(s)	Ce qui s'est passé
21–22 nov. 2024	Franche-Comté (Doubs, Territoire de Belfort)	A36 (secteur Montbéliard–Belfort–Besançon)	Jusqu'à ~1 800 à 2 500 poids-lourds bloqués sur A36 (et A28 selon le ministre délégué aux Transports) après chutes de neige ; immobilisations nocturnes de VL/PL.
21–22 nov. 2024	Île-de-France	RN10, N12, A86	Épisode neige-verglas : RN10 bloquée (Trappes), PL à l'arrêt sur N12 et A86 ; activation du plan neige-verglas.
23 déc. 2024	Ain / Savoie / Haute-Savoie	A40 (+ RD 1075)	Neige : interdictions PL puis levées à 15 h ; conditions restant difficiles sur les réseaux.
20–24 déc. 2024	Accès Alpes / Mont-Blanc	A43 & N205/ Tunnel du Mont-Blanc	Bison Futé anticipe et signale flux très chargés vers les accès alpins (A43/ N205) avec recommandations horaires (contexte vacances + épisodes neigeux).
5 janv. 2025	Côte-d'Or	A6 (Merceuil)	Pluie verglaçante : carambolage mortel ; multiples accidents, vitesse abaissée en IDF ; perturbations routières larges.
8–9 janv. 2025	Hauts-de-France (Nord, Pas-de-Calais, Oise, Somme)	Réseau autoroutier/ régional	Restrictions PL et limitations de vitesse, transports scolaires suspendus ; neige 3–10 cm (jusqu'à 20 cm localement) et risque de verglas.
8 févr. 2025	Massif central (Ardèche, Haute-Loire, Lozère)	RN88 (+ RD fermées locales)	Interdictions PL sur RN88 ; circulation très compliquée entre Yssingeaux et Le Puy ; fermetures de certaines RD (ex. RD36, RD631).
13–14 mars 2025	Nord-Est / Alpes	Réseau routier multiple	Alertes neige/verglas récurrentes ; vigilance pour chaussées glissantes (épisodes tardifs de fin d'hiver).

À propos du Syndicat du pneu

Le Syndicat du Pneu existe depuis 1929 et compte plus de 1500 groupes et sociétés membres. L'organisation regroupe les pneumaticiens, les acteurs internet spécialisés, les manufacturiers, les importateurs et les grossistes ainsi que de nombreux fabricants d'équipements et prestataires de services impliqués sur le secteur du pneumatique. Il représente l'ensemble des acteurs de la filière pneumatique en France.